

BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

REGLEMENT DE L' EPREUVE

EDITION 2019



CSA AS DE TRÉFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

PLAN

<u>PRÉAMBULE</u>	<u>PAGE 3</u>
<u>ARTICLE 1ER : DÉFINITION - RÈGLES</u>	<u>PAGE 4</u>
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION</u>	<u>PAGE 6</u>
<u>ARTICLE 3 : PROGRAMME - CATÉGORIES</u>	<u>PAGE 8</u>
<u>ARTICLE 4 : TENUES - DÉGUISEMENT</u>	<u>PAGE 11</u>
<u>ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS</u>	<u>PAGE 12</u>
<u>ARTICLE 6 : DROITS D'INSCRIPTION</u>	<u>PAGE 13</u>
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS DE TRANSFERT</u>	<u>PAGE 18</u>
<u>ARTICLE 8 : RETRAIT DES NUMÉROS D'IDENTIFICATION</u>	<u>PAGE 18</u>
<u>ARTICLE 9 : SÉCURITÉ - COURSE</u>	<u>PAGE 19</u>
<u>ARTICLE 10 : SÉCURITÉ MÉDICALE</u>	<u>PAGE 20</u>
<u>ARTICLE 11 : ABANDONS</u>	<u>PAGE 20</u>
<u>ARTICLE 12 : RESPECT DE LA NATURE</u>	<u>PAGE 20</u>
<u>ARTICLE 13 : HÉBERGEMENT & ALIMENTATION</u>	<u>PAGE 21</u>
<u>ARTICLE 14 : ASSURANCES & RESPONSABILITES</u>	<u>PAGE 21</u>
<u>ARTICLE 15 : DROITS À L'IMAGE</u>	<u>PAGE 22</u>
<u>ARTICLE 16 : CNIL ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES</u>	<u>PAGE 23</u>
<u>ARTICLE 17: ACCEPTATION DU RÈGLEMENT</u>	<u>PAGE 23</u>



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDH'UY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

PREAMBULE

La 1ère édition de la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** est organisée le Samedi 4 Mai 2019 par l'association "CSA As de trèfle, Section OCR", association loi 1901 enregistrée auprès de la préfecture du territoire de Belfort et de la mairie de BELFORT est ci-après dénommé l'Organisateur ou les Organisateurs.

Le présent document définit :

1. le règlement sportif de la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** (ci-après le Règlement) ;
2. les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** et au **FRENCH WARRIOR PROJECT** passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription **ADEORUN** (ci-après les Conditions Générales de Vente).

Les responsabilités incombant aux "participants", "coureurs" désignés dans le règlement ci-après, s'appliquent à toute personne inscrite directement à la course ou à son responsable légal (parents ou tuteur légal désigné de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence. La participation à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** implique votre acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales de Vente et du Règlement.



CSA AS DE TRÈFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

ARTICLE 1ER

DÉFINITION - RÈGLES

DEFINITION

La **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** est une épreuve de type « Course nature à obstacles » qui se déroulera le **4 MAI 2019** sur la commune de BELFORT. Les participants devront parcourir un itinéraire de 10 kilomètres (la distance définitive est validée 1 mois avant le début de l'épreuve), itinéraire tracé dans des fosses, sur le sable, dans la boue, sur les chemins, à travers champs et en ville. Sur le parcours, en dehors des zones de course, les participants devront franchir un grand nombre d'obstacles naturels ou artificiels posés par l'organisateur dans les fortifications de la ville de BELFORT. La **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** s'appuie sur des valeurs telles que le dépassement de soi, la solidarité et la fraternité. La **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** est organisée par **CSA AS DE TREFLE SECTION OCR**.

REGLES

Les règles et règlement qui suivent régissent l'événement dans son ensemble et déterminent, sans s'y limiter, la relation entre chaque participant et l'organisateur : il est du devoir de chaque participant de connaître ce règlement et de veiller à son respect absolu dans la limite du raisonnable.

Ce type d'épreuve est une course sportive où chaque participant peut s'exposer à certains **risques**, et en particulier à des **blessures de type corporelles**. Il s'agit d'une observation fondamentale et malgré tout banale, il n'est donc pas nécessaire, dans ces circonstances, de dresser une liste [exhaustive ou non] de tout ou partie de ces prétendus risques.

Par conséquent, il est entendu que chaque participant accepte l'existence des risques susmentionnés, et d'autres risques inhérents à la participation à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** et que ces risques incombent aux participants et non aux organisateurs.

En s'inscrivant à l'événement, chaque participant reconnaît et accepte l'ensemble des règles énoncées dans ce document, et accepte spécifiquement les règles suivantes, à savoir que :

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de quelque façon que ce soit pour tout accident ou dommage ou blessure corporelle.
- Chaque participant est responsable de l'obtention de sa propre assurance.

CEPENDANT, IL PEUT LA SOUSCRIRE AUPRES DE L'ORGANISATEUR



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDH'UY AVENUE D'ALTKRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

- Chaque participant dégage complètement les organisateurs de toute responsabilité à l'égard de la perte ou des dommages aux biens personnels quelles que soient les circonstances.
- Le **CSA AS DE TREFLE** et plus particulièrement la **SECTION OCR**, bien qu'ayant fait l'effort de rendre l'événement le plus sûr possible pour chaque participant, et d'avoir traité et/ou réduit et/ou éliminé ou tenté d'éliminer le plus de risques qu'il était possible d'anticiper et/ou prévoir, n'est cependant pas en mesure de contrôler, ou anticiper, ou prévoir tous les événements, ce qui est accepté par tous les participants.
- Le **CSA AS DE TREFLE** se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'apporter des changements au parcours et/ou à l'itinéraire dans un délai bref s'il le juge nécessaire pour satisfaire à l'objectif de sécurité.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

ARTICLE 2

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CONDITIONS GENERALES

La **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** est ouverte à toutes personnes de toutes nationalités, licenciés ou non licenciés de disciplines sportives, âgés de 16 ans (dans l'année) et plus, soient les personnes nées entre le 01 janvier 2003 et le 31 décembre 2003. La course est accessible, avec accord d'un médecin via un certificat médical de non contre-indication (cf. Article 2 : licences et certificats médicaux) aux personnes à mobilité réduite en liaison avec l'organisateur de la course et/ou le coordonateur de sécurité via l'adresse mail suivante:

BWC.INSRIPTION@gmail.com

LES LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX

La participation à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** est subordonnée à la présentation d'une licence sportive ou autre document portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication au sport à la course à pieds, cela en compétition :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDH'UY AVENUE D'ALTKRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

CAS PARTICULIERS

PARTICIPANTS ETRANGERS

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en **langue française**, daté, signé et **permettre l'authentification du médecin**, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une **traduction en français** doit être fournie.

PARTICIPANTS MINEURS

Pour les jeunes de 16 (au jour de la course, le 04 Mai 2019) à 17 ans, la participation est possible. En complément du certificat médical, le bulletin d'engagement doit être accompagné d'une autorisation parentale téléchargeable sur le site: **BELFORTWARRIORCHALLENGE.FR**.

ACCEPTATION ET RECONNAISSANCE DES RISQUES

Chaque participant reconnaît que cette course requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer:

Chaque participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur 10 km, en particulier : courir, ramper, grimper, monter à la corde à la force des bras, tirer une charge, sauter, escalader et être apte à nager 25 m dans une eau froide de 2 m de profondeur. Chaque participant assume également les risques inhérents à une telle épreuve tels que, de manière non exhaustive, les accidents avec les autres participants, les intempéries, les risques liés au terrain ou à la végétation.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDH'UY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

ARTICLE 3

PROGRAMME - CATÉGORIES

PROGRAMME

La **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** se déroulera selon le planning suivant :

- Vendredi 03 Mai 2019 : **RETRAIT DES DOSSARDS** sur site partenaire ou à la citadelle avant l'épreuve.
- Samedi 04 Mai 2019 : La **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** à partir de 9h00 jusqu'à 20h30.
Départ de la 1ère vague : 09h00.
Départ de la 2e vague : 09h30.
Départ de la 20e vague : 18h30

PLANIFICATION PAR VAGUES

La **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** est une course d'obstacle organisée sous forme de vagues afin de partager cette expérience à un maximum de personnes possible, à limiter le temps d'attente en amont et garder le maximum de sécurité lors du franchissement des obstacles.

Chaque coureur sera attribué sur une vague.

Les différentes catégories seront réparties sur l'ensemble des vagues afin de garder des vagues "équilibrées" et permettre de garder une égalité dans le classement des performances établies.

Le choix de la vague horaire sera possible lors de votre inscription en ligne et dépendra des disponibilités. Plus l'inscription se fait tôt avant l'épreuve, plus vous aurez le choix.

Dans un but d'organisation et d'efficacité, l'organisateur se garde le droit de modifier les vagues à tout moment.

Il est demandé au participant de se présenter 20 minutes avant le départ de sa vague dans le sas d'attente. 10 minutes avant le départ, une phase d'échauffement aura lieu au sein du sas d'attente. 3 minutes avant le départ, la vague rejoindra le sas de départ.

Les catégories seront placées dans l'ordre de priorité suivant à la charge de l'équipe responsable des départs:

1. ELITE
2. CHALLENGER



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

3. WARRIOR

TABLEAU DE PLANIFICATION DES VAGUES					
NUMERO DE VAGUE	HORAIRE DE DEPART ARCHE DEPART	HORAIRE MOYEN D'ARRIVEE ARCHE ARRIVEE	CATEGORIES DISPONIBLES	PARTICIPANTS PAR VAGUE	PARTICIPATION CUMULEE
1	9.00	10.00	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	150
2	9.30	10.30	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	300
3	10.00	11.00	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	450
4	10.30	11.30	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	600
5	11.00	12.00	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	750
6	11.30	12.30	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	900
7	12.00	13.00	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	1050
8	12.30	13.30	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	1200
9	13.00	14.00	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	1350
10	13.30	14.30	ELITE S - WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	1500
11	14.00	15.00	INVICTUS TEAM CHALLENGE 160	150	1650
12	14.30	15.30	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	1800
13	15.00	16.00	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	1950
14	15.30	16.30	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	2100
15	16.00	17.00	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	2250
16	16.30	17.30	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	2400
17	17.00	18.00	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	2550
18	17.30	18.30	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	2700
19	18.00	19.00	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	2850
20	18.30	19.30	WARRIOR 145 - CHALLENGER 145	150	3000

CATEGORIES

La BELFORT WARRIOR CHALLENGE possède plusieurs catégories de participants:

WARRIOR

Inscription individuelle ou en équipe à partir de 2 sans certificat médical. Non chronométrée lors de l'épreuve, cette catégorie n'engage aucune pénalité en cas d'échec à un obstacle. Sa seule obligation est de franchir la ligne d'arrivée.

CHALLENGER

Inscription individuelle ou en équipe à partir de 2 personnes avec présentation d'un certificat médical ou une licence valide (cf. article 2) sous la désignation d'un même nom d'équipe. Chronométrée lors de l'épreuve, le participant recevra une pénalité de temps en effectuant une phase de perte de temps (5 minutes par échec obstacle).

Le temps total de l'équipe sera défini par le temps du membre le plus lent (pénalités incluses). En cas d'abandon d'un des membres de l'équipe, celle-ci se voit automatiquement disqualifiée du classement par équipe. Cependant, les résultats obtenus des participants restants seront classés individuellement.

Pour une équipe présentant plus de 5 membres, seuls les 5 meilleurs temps seront pris en compte. Le temps du 5e sera considéré comme étant "le dernier temps" de référence de l'équipe dans sa totalité.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

ELITE

Inscription individuelle uniquement avec présentation d'un certificat médical ou une licence valide (cf. article 2). Chronométré lors de l'épreuve, le participant sera équipé d'un gilet lesté à 10kg pour la totalité de l'épreuve. Tout échec à un obstacle entraîne une pénalité de temps (5 minutes) à "purger" immédiatement avant de se diriger vers l'obstacle suivant.

A l'issue, une pénalité physique sera effectuée en s'acquittant de **35 BURPEES** sous le contrôle direct du contrôleur responsable de l'obstacle.

Il lui sera interdit de progresser sur et entre les obstacles sans son gilet lesté sous peine de disqualification. Il est interdit de "délester" le gilet fourni par l'organisation. Le gilet sera contrôlé à la fin de la course en liaison avec les bénévoles présents sur l'arrivée pour valider le résultat.

Seulement 50 places ELITE seront ouvertes à l'inscription.

INVICTUS TEAM CHALLENGE

L'**INVICTUS TEAM CHALLENGE** est une catégorie spécialement mise en place au profit des associations et des équipes souhaitant intégrer des personnes qui n'auraient pas la capacité de faire ou de finir un tel effort physique seuls (Personne à mobilité réduite, blessés de guerre, personnes souffrants de syndrome post-traumatique,...). Par une phase de préparation et en adaptant les règles de franchissement des obstacles, obtenir un effort collectif de l'ensemble de l'équipe permettant de valider un temps. Un seul but, que personne ne reste derrière car la force du groupe c'est sa cohésion en toute circonstance. Accompagnées lors de la phase de préparation par les organisateurs et les responsables de la préparation physique pour l'évènement, vous pourrez vous entraîner sur des parcours normés (parcours d'obstacle militaire...), des parcours naturels et autres séances permettant de construire votre cohésion et votre résistance physique.

Une sanction de temps sera appliquée en cas d'échec obstacle (5 minutes d'attente sur une zone de **PURGE**). On parlera d'échec obstacle si l'un des équipiers en capacité de franchir, ne réussit pas à franchir l'obstacle.

Pour une question de gestion et de sécurité, l'ensemble des INVICTUS TEAM partiront sur la même vague et ce sans la présence d'aucune autre catégorie.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

FRENCH WARRIOR PROJECT

UNE COURSE OUVERTE A TOUS

INVICTUS TEAM CHALLENGE

PROUVEZ QUE LA COHESION FAIT LA FORCE !

**VENEZ AFFRONTER LE PARCOURS PRINCIPAL
ADAPTE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**FRANCHISSEZ LE MAXIMUM D'OBSTACLES
AU PROFIT DES BLESSES DE L'ARMEE DE TERRE**

FORMEZ UNE ÉQUIPE, PREPAREZ VOUS ET RELEVEZ LE DEFI !

EQUIPE A PARTIR DE 5 PERSONNES ¹

+
CHRONOMETRAGE

+
CERTIFICAT MEDICAL² OBLIGATOIRE OU LICENSE VALIDE DES PARTICIPANTS

+
PARCOURS ADAPTE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

+
VAGUE UNIQUE

+
MOYEN DE TRANSPORT ADAPTE SI NECESSAIRE²

+
PREPARATION PHYSIQUE ET TECHNIQUE EN PRE-COURSE

50 EUROS TTC/ PERSONNES

¹: adaptée aux PMR participantes. ²: valable de moins d'un an. ³: Joelette classique monoroue.

LES EQUIPES

L'inscription par équipe permet aux participants d'accéder à une **VAGUE** identique et unique qui partira au même horaire pour tous les équipiers selon les disponibilités de la **VAGUE**. Les participants devront impérativement être inscrits dans la **MÊME VAGUE** et dans la même équipe avec **UN SEUL** et même nom d'équipe pour pouvoir être classé en équipe.

ARTICLE 4

TENUES - DÉGUISEMENT

TENUES

Il est vivement conseillé de porter des tenues protégeant votre corps, en particulier les jambes, les bras et les mains.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUD'HUY AVENUE D'ALTKRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

Le port de bijoux pouvant causer des blessures à son porteur comme à un autre participant (piercing, colliers, bagues, boucles d'oreilles,...) sont strictement **INTERDITS!**

Il est également recommandé de prévoir une protection en cas de port de lunettes, ainsi que des mitaines adaptées aux sports d'extérieur. Sont autorisées les casques souples (type rugby), les protège-dents de sport, les protections de chevilles, les protections souples de genou, de poignet, de coude ainsi que les dorsales et les plastrons si ceux-ci sont solidaires du vêtement.

Sont interdites les protections **RIGIDES** de genou, de poignet et de coude qui pourraient blesser les autres participants ou provoquer une perte d'équilibre lors d'une phase de franchissement.

DEGUISEMENTS

Les déguisements sont acceptés mais ils devront être validés la veille de la course, sur la **BASE OPERATIONNELLE AVANCEE**, lors du briefing ou de la remise du paquetage. Ils ne devront pas mettre en danger l'image de la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** et la sécurité du parcours et des participants.

Le matériel et les produits suivants sont strictement interdits lors de l'épreuve :

- Bouteilles en verre et contenant rigides.
- Boissons alcoolisées.
- Couteaux, ciseaux et autres lames.
- armes de toutes catégories.
- Jouets ou répliques pouvant être identifiés comme un risque pour la sécurité (répliques AIRSOFT,...)
- feux de Bengale ou feux d'artifice.

ARTICLE 5

INSCRIPTIONS

3 étapes doivent être respectées avant d'obtenir son **NUMÉRO MATRICULE** et de retirer son dossard sur la **BASE OPERATIONNELLE AVANCEE**:

1. Le formulaire d'inscription est à remplir sur le site Internet officiel: **belfortwarriorchallenge.fr** (onglet inscription en ligne via notre partenaire **ADEORUN**). Sur ce même site, le participant devra nous envoyer informatiquement les documents demandés (licence, certificat médical...).
2. Une fois le formulaire d'inscription en ligne rempli et complété, le participant règlera le montant total des droits d'inscription y compris les options (assurances...), par carte bancaire uniquement sur ce même site.
3. Pour valider définitivement son inscription, le participant devra obligatoirement lire, accepter et signer le règlement de la course (signature électronique).



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

Une fois son dossier contrôlé, le participant recevra par email sa confirmation d'inscription avec la validation définitive de son **NUMÉRO MATRICULE** nécessaire au retrait de son dossard.

- La date limite d'inscription à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** sera fixée par les organisateurs en fonction de la vitesse d'inscription des participants. L'organisateur se réserve le droit de stopper à tout moment les inscriptions si celles-ci dépassent le quota fixé.
- Aucune attribution de **NUMÉRO MATRICULE** ne sera attribuée et envoyée tant que le dossier du participant ne sera pas complet. Par conséquent, il ne sera pas possible, pour l'intéressé, de retirer son dossard la veille de la course.
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans autorisation.

TOUTEFOIS LES PARTICIPANTS POURRONT AU MOMENT DE LEUR INSCRIPTION SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ANNULATION AUPRES DE L'ORGANISATEUR.

- Seuls les organisateurs, après validation, sont habilités à transférer une inscription (cf. Art. 7).
- Toute personne rétrocédant son numéro d'identification à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve notamment en cas de participation d'une tierce personne n'ayant pas les documents nécessaires selon les catégories d'inscription (absence de certificat médical, ...).
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 6

DROITS D'INSCRIPTION

Les participants devront s'acquitter d'un montant pour s'inscrire. Événement sportif à but caritatif, ces frais d'inscription permettront d'organiser la course, de couvrir les frais obligatoires afin d'assurer la sécurité, d'acquérir des matériels nécessaires pour la construction, et l'ensemble des frais annexes. Hors ces besoins organisationnels, les fonds réunis seront redistribués aux associations de blessés de guerre, d'anciens combattants, de blessés de l'armée de terre et plus particulièrement au profit des militaires blessés. En outre, l'organisateur s'engage dans le cadre du concept "**FRENCH WARRIOR PROJECT**", de développer des projets caritatifs cherchant à promouvoir, à valoriser et à transmettre au plus grand nombre les valeurs des forces armées dans un cadre "lien armée-nation".

Au montant de l'inscription à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** des frais d'inscription de notre prestataire (ADEORUN) s'ajouteront aux tarifs (cf. Tarifs) (cf. Art. 14).

REPARTITION – OFFRE PROMOTIONNELLE



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

Une réduction sera effectuée pour les **840 premiers inscrits répartis dans les 4 catégories d'inscription** selon le principe suivant :

ELITE

De 1 à 10 premiers inscrits => 58.5€ (-10%).

De 11 à 20 premiers inscrits => 61.75€ (-5%).

De 21 à 50 premiers inscrits => 65€ (plein tarif).

POPULATION MAXIMUM THEORIQUE= 50 "ELITE".

CHALLENGER

De 1 à 100 premiers inscrits => 38.25€ (-15%).

De 101 à 200 premiers inscrits => 40.5€ (-10%).

De 201 à 400 premiers inscrits=> 42.75€ (-5%).

À partir de 401 jusqu'à 2800 inscrits => 40€ (plein tarif).

POPULATION MAXIMUM THEORIQUE= 2800 "CHALLENGER".

WARRIOR

De 1 à 100 premiers inscrits => 34€ (-15%).

De 101 à 200 premiers inscrits => 36€ (-10%).

De 201 à 400 premiers inscrits => 38€ (-5%).

À partir de 401 jusqu'à 2800 inscrits = 40€ (plein tarif).

POPULATION MAXIMUM THEORIQUE= 2800 "WARRIOR".

INVICTUS TEAM CHALLENGE

De 1 à 10 premiers inscrits => 42.5€ (-15%)

De 11 à 20 premiers inscrits => 45€ (-10%)

De 21 à 40 premiers inscrits => 47.5€ (-5%)

De 40 à 150 premiers inscrits => 50€ (plein tarif)

POPULATION MAXIMUM THEORIQUE= 150 "INVICTUS".



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

PARTENAIRES ET EQUIPES SPONSOR

Des tarifs privilégiés pourront être appliqués pour les partenaires faisant participer une équipe. Ils pourront obtenir un code promotionnel dont le taux sera défini par l'organisateur.

Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables: un participant ayant un tarif privilégié car appartenant à un groupe partenaire ou à un sponsor ne peut pas cumuler avec la réduction par tranche d'inscrits.

LES TARIFS

Le montant de l'inscription 2019 comprend de très nombreuses prestations, différentes selon les participants:

LES CATEGORIES

WARRIOR	CHALLENGER	ELITE
<p>VOUS CHERCHEZ A VOUS DEPASSER? A DECOUVRIR LE WARRIOR EN VOUS? AFFRONTER LES OBSTACLES ET VENEZ A BOUT DE LA CITADELLE!</p>	<p>SPORTIF, VOUS AVEZ LE GOÛT DE L'EFFORT ET DU CHALLENGE. VOUS VOULEZ REPOUSSER VOS LIMITES?</p>	<p>SPORTIF COMPLET ET COMPÉTITEUR DANS L'ÂME, VENEZ POUR RELEVER LE DEFI PHYSIQUE ULTIME! EN SEREZ-VOUS CAPABLE ?</p>
<p>INDIVIDUEL OU EQUIPE + PAS DE CLASSEMENT + NON CHRONOMETRE + SANS CERTIFICAT MEDICAL + PAS DE PENALITE EN CAS D'ECHEC OBSTACLE</p>	<p>CLASSEMENT EN INDIVIDUEL OU EQUIPE + CHRONOMETRE + CERTIFICAT MEDICAL¹ OU LICENCE VALIDE OBLIGATOIRES + ECHEC OBSTACLE PENALITE DE TEMPS</p>	<p>CLASSEMENT ELITE EN INDIVIDUEL + CHRONOMETRE + CERTIFICAT MEDICAL¹ OU LICENCE VALIDE OBLIGATOIRES + ECHEC OBSTACLE PENALITE DE TEMPS ET PHYSIQUE + PARCOURS AVEC GILET² LESTE A 10KG + PREPARATION PHYSIQUE AVANT EPREUVE</p>
40 EUROS TTC	45 EUROS TTC	65 EUROS TTC

¹: valable de moins d'un an ²: fourni pour l'épreuve

WARRIOR



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

- La présence de contrôleurs au niveau de chaque obstacle posé par les organisateurs.
- Un numéro de matricule individuel.
- Un dossard personnalisé avec inscrit son numéro de matricule.
- L'accès à des douches à l'arrivée.
- Une médaille ou un prix "**FINISHER**" offert à chaque participant franchissant la ligne d'arrivée.
- La présence de ravitaillements au départ et à l'arrivée (solides, liquides adaptés).
- La présence de ravitaillements (solides, liquides adaptés) répartis sur le parcours.
- Une équipe professionnelle d'assistance médicale **DURANT LA DUREE DE L'EPREUVE**.
- L'accès gratuit à un espace massage/récupération musculaire animé par des étudiants kinésithérapeutes.
- La présence de bénévoles sur le parcours et les installations de la **BASE OPERATIONNELLE AVANCEE (BOA)**.
- L'accès illimité à la zone de la **BASE OPERATIONNELLE AVANCEE** et aux stands partenaires.
- L'accès au "**WARRIOR FINISHER STAND**", stand photo animé par un photographe. Les conditions d'obtention des photos seront accessibles sur le site "belfortwarriorchallenge.fr".
- 1 pochette d'accueil incluant des offres de nos partenaires et sponsors.
- Accès à des zones de parking réservées aux participants à la course d'obstacle.

CHALLENGER

- Ensemble des prestations de catégorie **WARRIOR**.
- Un dossard nominatif.
- Un système de chronométrage pour la durée de la course (bracelet).
- Classement par équipe et/ou en individuel.
- Un cadeau en cas de victoire.

ELITE

- Ensemble des prestations de catégorie **WARRIOR**.
- Un dossard nominatif.
- Un système de chronométrage pour la durée de la course (bracelet).
- Les règles les plus contraignantes pour franchir les obstacles.
- Un gilet lesté à 10Kg adapté aux efforts et exercices demandés.
- L'accès à des entraînements, organisés sur les 3 semaines précédent l'épreuve, sur un parcours d'obstacle normé au sein de la section OCR et des séances de préparation physique générale.

INVICTUS TEAM CHALLENGE

- Ensemble des prestations de catégorie **CHALLENGER**.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

- Un dossard nominatif.
- Un système de chronométrage pour la durée de la course (bracelet).
- Une adaptation des franchissements si nécessaire.
- Si nécessaire, un moyen de transport adapté au type de handicap ou de maladie.
- L'accès à des entraînements, organisés sur les 3 semaines précédant l'épreuve, sur un parcours d'obstacle normé au sein de la section OCR et des séances de préparation physique générale.
- La mise en avant de votre équipe par des posts sur les réseaux sociaux de l'évènement.

HORS INSCRIPTION

- L'hébergement
- La restauration en générale (Petit-déjeuners-Déjeuners-Dîners)
- Les assurances Individuelle Accident (en option) et Dommage Matériel
- De manière générale, tout ce qui n'est pas précisé dans le descriptif des prestations comprises dans le montant de l'inscription.
- L'assurance annulation (en option).



CSA AS DE TRÈFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

ARTICLE 7

CONDITIONS DE TRANSFERT

Si un participant inscrit rencontre une difficulté médicale ou personnelle grave l'empêchant de prendre le départ de La BELFORT WARRIOR CHALLENGE, il a la possibilité de transférer son inscription à la personne de son choix, à la condition impérative d'informer l'organisation avant le **1er Mai 2019** et d'obtenir son accord. Toute demande hors de cette date se fera au cas par cas. Le participant concerné devra pour cela envoyer sa demande à :

bwc.inscription@gmail.com

Passer cette date, toute demande de changement sera traitée au cas par cas et à l'accord de transfert sera à la discrétion de l'organisateur.

Les participants pourront durant la période des inscriptions souscrire à une assurance (cf. Art. 14):

1. **ANULATION.**

ARTICLE 8

RETRAIT DES NUMEROS MATRICULES ET DOSSARDS

LE NUMERO MATRICULE

LE NUMÉRO MATRICULE sera envoyé électroniquement sur l'adresse mail transmise lors de l'inscription après validation du dossier complet (contrôle licence ou certificat médical valide, validation paiement). La récupération du dossard correspondant se fera la veille de la course **sur un lieu qui sera défini 3 semaines avant l'épreuve**. Celui-ci sera communiqué sur le site belfortwarriorchallenge.fr et via les lettres d'information (**NEWSLETTER**) et sur la page FACEBOOK de l'évènement.

LIEUX ET HORAIRES

Un stand de retrait des dossards sera activé sur la **BASE OPÉRATIONNELLE AVANCÉE** située au parking de l'**ARSENAL** à partir du **SAMEDI 04 MAI 2019** (à compter de 07h30) sur présentation de la confirmation d'inscription et d'une pièce d'identité.

Aucun **NUMÉRO MATRICULE**, ni dossard ne seront expédiés par courrier.

Chaque participant doit impérativement venir retirer son numéro d'identification en main propre.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

ARTICLE 9

SÉCURITÉ – COURSE :

Le parcours de la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** est sécurisé et les participants bénéficieront de contrôleurs qui pourront donner des consignes sur les obstacles disposés par l'organisation et/ou sur des parties stratégiques du parcours.

Le parcours est matérialisé par du fléchage, de la rubalise, des barrières ou toute autre infrastructure nécessaire à la compréhension de l'itinéraire.

Les participants doivent impérativement respecter les délimitations, le sens du parcours et les autres participants sous peine d'être exclus.

Chaque participant a l'obligation de porter en permanence son **NUMÉRO MATRICULE** sous la forme d'un dossard physique sur lui et de veiller à ce que celui-ci reste visible. En outre, le **NUMÉRO MATRICULE** sera inscrit au feutre sur la peau du participant par sécurité.

S'ils estiment que c'est nécessaire pour la sécurité des participants ou pour la fluidité de la course, les organisateurs peuvent, à leur entière et absolue discrétion, interdire l'accès d'un obstacle à un ou plusieurs participants.

En cas d'intempéries importantes ou de facteurs climatiques exceptionnels, les organisateurs se réservent le droit d'annuler et/ou modifier les départs.

RAVITAILLEMENT

Il y aura des ravitaillements disponibles sur le parcours incluant des aliments solides et liquides. Les positions des ravitaillements seront indiquées sur le parcours, sur la cartographie disponible sur la **BASE OPÉRATIONNELLE AVANCÉE** et sur le site belfortwarriorchallenge.fr. A l'arrivée, vous trouverez un ravitaillement solide et liquide.

ARTICLE 10

SÉCURITÉ MÉDICALE

Le service médical de la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE** sera composé de médecins urgentistes, de secouristes, d'ambulances en nombre suffisant en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'événement.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

Pour des raisons médicales, un participant peut provisoirement ou définitivement être retiré de la course. En cas d'urgence médicale, tous les contrôleurs seront munis de moyens de transmissions doubles (téléphonie - radio). Ils pourront de ce fait prévenir le **PC COURSE** situé à la **CITADELLE**.

ARTICLE 11

ABANDONS

Des **POINTS ABANDONS** seront mis en place sur certaines parties du parcours. À l'exception de problèmes médicaux, le participant qui souhaite se retirer de la course devra le faire sur l'un de ces points et faire prévenir si nécessaire la personne en charge de celui-ci par le PC course via le responsable du point d'abandon. Il sera ensuite orienté jusqu'à la **BASE OPÉRATIONNELLE AVANCÉE** par un balisage.

ARTICLE 12

RESPECT DE LA NATURE

En s'inscrivant à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE**, les participants s'engagent à respecter l'environnement, plus particulièrement les espaces naturels protégés et les terrains appartenant à des propriétaires privés.

Il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque obstacle et doivent impérativement être utilisées. Tout participant pris à jeter un déchet sur le parcours sera immédiatement exclu de la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE**. Aucune tolérance ne sera accordée.



CSA AS DE TRÈFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDH'UY AVENUE D'ALTKIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

ARTICLE 13

HÉBERGEMENT & ALIMENTATION

HEBERGEMENT

Pour l'hébergement des participants à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE**, les organisateurs proposeront différentes solutions en liaison avec des partenaires. Le détail exact des prestations avec les coûts sera indiqué sur le site internet: **belfortwarriorchallenge.fr**.

RAVITAILLEMENT

Il y aura des ravitaillements disponibles sur le parcours incluant des aliments solides et liquides. Les positions des ravitaillements seront indiquées sur le parcours, sur la cartographie disponible sur la **BASE OPÉRATIONNELLE AVANCÉE** et sur le site **belfortwarriorchallenge.fr**.
A l'arrivée, vous trouverez un ravitaillement solide et liquide.

ARTICLE 14

ASSURANCES & RESPONSABILITÉS

ASSURANCE ANNULATION

L'**ASSURANCE ANNULATION** (+10 €) vous permet de vous faire rembourser du montant de la course (hors frais d'assurance) jusqu'à 7 jours de l'évènement sans justificatif. Elle vous permet également d'échanger votre place avec l'un de vos amis (sous condition que celui-ci remplisse les conditions normales d'inscription à la catégorie transférée) ou de reporter votre place sur une édition ultérieure (édition 2020) par l'obtention d'un code promotionnel.

RESPONSABILITE CIVILE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTKRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2019

et celle de tous les participants de la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE 2019**. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient être bénéficiaires par ailleurs.

INDIVIDUEL ACCIDENTS

Tous les participants de la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE**, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire auprès de leur assureur (au plus tard jusqu'à la veille de la course) une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de l'épreuve. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à la course. Cette assurance est **facultative** mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (FFA par exemple).

DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur **décline** toute responsabilité en cas de **dommages** (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les espaces parking dédiés aux véhicules des participants à l'évènement sont eux aussi concernés. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leurs équipements et biens. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du **ressort de chacun**.

ARTICLE 15

DROITS À L'IMAGE

Par sa participation à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE**, chaque participant autorise expressément les organisateurs (ou leurs ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



CSA AS DE TREFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDHUY AVENUE D'ALTIRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06



BELFORT WARRIOR CHALLENGE

EDITION 2013

Les responsables légaux des mineurs participants à la course autoriseront expressément ce droit à l'image au nom du ou des enfants inscrits via l'autorisation parentale à retourner lors de la phase d'inscription.

ARTICLE 16

CNIL ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire des organisateurs, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffira d'écrire aux organisateurs en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro d'identification.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre participation à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE**. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être conservées et utilisées à des fins de prospection commerciale par nos partenaires. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant, et un droit d'opposition, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact:

belfortwarriorchallenge@gmail.com

ARTICLE 17

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En s'inscrivant à la **BELFORT WARRIOR CHALLENGE**, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, la version française fera foi.



CSA AS DE TRÈFLE - SECTION OCR
CASERNE MAUDH'UY AVENUE D'ALTKRSH 90000 BELFORT
BELFORTWARRIORCHALLENGE@GMAIL.COM
06 - 52 - 04 - 01 - 06

